



European Conference  
**of Presidents of Parliament**  
LIMASSOL, CYPRUS, 10-12 JUNE 2010

Conférence européenne  
**des Présidents de Parlement**  
LIMASSOL, CHYPRE, 10-12 JUNE 2010

## **Réunion des Secrétaires Généraux de Parlement**

**Samedi 12 juin 2010  
de 8 h.30 à 9 h.30**

**Hôtel "Le Grand Resort"**

**PROJET DE COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU 23 MAI 2008 À STRASBOURG**

**M. Sorinas**, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, déclare la réunion ouverte à **9 h 05** et souhaite chaleureusement la bienvenue aux participants.

Les deux codirecteurs du CERDP, MM. Sawicki et Nowina-Konopka, sont également présents à la tribune.

### 1. PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est **adopté**.

### 2. PROCÈS-VERBAL

**M. Sorinas** indique que le projet de procès-verbal de la réunion qui s'est tenue à Tallinn en mai 2006 figure en annexe 10.1. du rapport d'activité. Il constate qu'il n'y a pas d'observation.

Le projet de procès-verbal est **approuvé**.

### 3. RAPPORT D'ACTIVITE DU CERDP 2006-2008

**M. Sawicki** (codirecteur du CERDP, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) souligne que le secrétariat s'est efforcé de diffuser le rapport d'activité assez tôt – dès le mois de mars dans sa version anglaise – et que, outre les 30 pages qu'il comporte, les annexes sont également importantes.

Ce rapport tient compte des nouveaux statuts du CERDP approuvés à Tallinn il y a deux ans, qui comportent des innovations majeures sur un certain nombre de points. Ils précisent en particulier les objectifs, les responsabilités et les tâches des différents organes du Centre. Outre que le Comité exécutif a été élargi de trois à cinq membres, il a été prévu de nommer des coordinateurs pour les différents domaines d'intérêt.

C'est dans ce cadre renouvelé que le Centre, créé en 1977 par une décision des présidents de parlements réunis à Vienne, a commémoré l'an dernier son 30<sup>e</sup> anniversaire.

Un tel anniversaire est propice à un bilan des activités passées. Effectué à Erevan en 2007, lors de la dernière Conférence annuelle des correspondants, il résume les activités du Centre au cours des 30 années écoulées. La publication éditée à cette occasion rappelle également les témoignages de ceux qui ont porté le CERDP sur les fonts baptismaux. Parmi eux, il est à citer M. Klaus Pöhle, père fondateur du CERDP.

Outre les deux codirecteurs, le Comité exécutif est désormais composé de cinq membres élus parmi les correspondants. Y siègent actuellement les représentants des parlements du Royaume-Uni (Chambre des communes), de Slovénie, d'Estonie, de France (Assemblée nationale) et d'Ukraine. Au titre du Parlement européen, M. Piotr Nowina-Konopka a rejoint le Centre en tant que codirecteur en décembre 2006.

Le CERDP a pour principal objectif la promotion des échanges d'informations entre ses parlements membres. Cette fonction est assurée par un réseau composé de 62 correspondants, 42 parlements ayant désigné pour cela des correspondants adjoints.

Pour différentes raisons, les parlements de Malte, de Monaco et du Monténégro ne sont pas représentés. On peut espérer que bientôt ils seront en mesure de nommer des correspondants. De même, les parlements ayant le Statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peuvent nommer leur correspondant. Pour l'instant, c'est Israël seul qui l'a fait. Les parlements de Canada et de Mexico sont également invités à désigner leur correspondant.

Une liste plus complète des sujets couverts par les domaines d'intérêts se trouve en annexe 8 du rapport d'activité, ainsi que les missions et les responsabilités des coordinateurs responsables de quatre domaines d'intérêts : Bibliothèques, recherche et archives parlementaires ; Technologies de l'information et de la communication au sein des parlements ; Pratiques et procédures parlementaires ; Recherche macro-économique. Ils ont été créés après l'adoption de statuts révisés afin de mieux coordonner les activités du Centre dans ces domaines bien particuliers.

L'orateur remercie les Secrétaires généraux des quatre parlements dont émanent les coordinateurs, le parlement portugais, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les parlements belge et autrichien, pour leur soutien accordé aux coordinateurs.

Les aspects généraux des activités du CERDP sont présentés au point 5.1. du rapport. La raison d'être du Centre sont les questionnaires et les demandes d'études comparatives soumis par les assemblées membres. Cette partie des activités sera exposée par M. Nowina-Konopka ci-après. Un autre aspect des activités est l'organisation de séminaires. Une liste détaillée figure en annexe 4. En comparaison avec les années précédentes, en moyenne quatre séminaires sont organisés par an actuellement, contre huit à neuf avant 2006. Cette diminution résulte en réaction aux commentaires des Secrétaires généraux qui estimaient qu'il était de fait plus opportun de se concentrer sur les fonctions principales du Centre et, ainsi, de réaliser des études comparatives.

**M. Sawicki** remercie les Secrétaires généraux de tous les parlements pour leur coopération et leur aide. En particulier, il cite ceux qui ont accueilli des séminaires, à savoir : le Sénat de la Pologne, l'Assemblée de Bosnie-Herzégovine, le Seimas de Lituanie, le Sejm de la Pologne, l'Assemblée nationale française, le Riksdag suédois, la Chambre des représentants et du Sénat de la République tchèque, le Parlement de Slovénie, la Chambre des représentants et le Sénat de la Belgique et, dernièrement le Sénat d'Espagne ainsi que le Parlement d'Autriche qui ont organisé des séminaires en avril et mai 2008. La conférence annuelle des correspondants s'est tenue à Londres en 2006 et à Erevan en 2007 ; elle se tiendra au Parlement européen, à Bruxelles, en 2008 et à Bratislava en 2009.

Il évoque enfin le site web du CERDP, qui a été rendu plus convivial et plus complet. Il remercie vivement le service informatique du Parlement européen.

Finalement, il salue à cette occasion le travail éminent de Mme Coppolechia-Somers, qui a en quelque sorte porté le CERDP sur les fonts baptismaux. Elle a, entre autres, assumé son travail secretarial avec efficacité pendant de longues années et qui va bientôt prendre sa retraite. Grâce à elle, le Centre a fonctionné sans problème et il estime qu'il sera difficile d'assumer sa relève.

**M. Nowina-Konopka** (codirecteur du CERDP, Parlement européen) dit à son tour sa reconnaissance à Mme Coppolechia-Somers, salue ses qualités professionnelles et humaines, et souligne le rôle crucial qu'elle a joué dans l'histoire du CERDP.

Il relève qu'en cinq ans le nombre de questionnaires envoyés par les correspondants a augmenté cinq fois, de 42 en 2002 jusqu'à 223 en 2007 ; le nombre de réponses a, lui, plus que doublé. On verra que certaines chambres sont plus actives que d'autres, pour interroger : le Bundestag allemand, le Sejm polonais, le Riksdag suédois et le Parlement géorgien, le Stortinget norvégien – ou pour répondre : le Bundestag allemand, la Chambre des Communes britannique, le Folketinget danois et le Parlement autrichien ont envoyé chacun plus de 200 réponses. Reste à exploiter les résultats et à voir en particulier si les échanges ont porté leurs fruits. Etant donné la quantité de travail assumé, la nomination de davantage de correspondants adjoints par les Parlements respectifs serait à cet égard bien utile. Il faut remarquer la cote plus faible de la pratique de suivi, c'est-à-dire le nombre insuffisant d'études comparatives offertes par les Parlements initiateurs de questionnaires, indiquant les conclusions. Disposant d'études synthétiques sur les questionnaires effectués, les parlements pourraient bénéficier plus du travail entrepris, tout en profitant des bonnes pratiques ou des solutions envisagées. L'annexe 4 du rapport fait le point complet des études comparatives demandées ; les sujets abordés allant des questions de droit constitutionnel et/ou européen aux problèmes de stationnement de voitures. C'est bien la preuve que le réseau du CERDP constitue un outil très pratique, d'usage bien répandu, et correspond non seulement aux questions de la bonne législation mais aussi de la gestion des parlements. Le système fonctionne bien, que les correspondants en soient remerciés. Ils pourront utilement s'inspirer des lignes directrices exposées en annexe 6.

**M. Forsberg** (Suède, Riksdag) estime nécessaire que davantage de services des parlements et notamment les secrétariats des commissions soient impliqués dans les activités du Centre. Au Parlement suédois, le chef adjoint du Service des Commissions est le correspondant adjoint auprès du CERDP. Les Secrétaires généraux devraient être informés de la tenue des séminaires et la représentation des secrétariats des parlements aux séminaires devrait être élargie. S'agissant des questionnaires, il s'interroge : faut-il tous les diffuser à tous les parlements ? Les demandes sont-elles toutes pertinentes ? Qui est chargé de procéder à leur analyse ? Le système ne risque-t-il pas d'être victime de son succès ?

**M. Delcamp** (France, Sénat) se dit impressionné par la quantité de travail et l'énergie déployée par le CERDP. Relayant les propos de M. Forsberg, il se demande cependant si les voies empruntées par le Centre pour faire connaître ses activités sont encore pertinentes et s'interroge sur la visibilité de celles-ci. Il souligne la grande diversité des questionnaires dont un nombre non négligeable ne relève pas des parlements ou de l'Europe. Le Centre pourrait élever le niveau auquel les contacts sont pris avec les parlements ; les services spécialisés n'ont pas toujours le recul nécessaire pour optimiser la réaction de l'assemblée et contribuer à l'orientation même des études.

Il est également nécessaire de hiérarchiser les priorités car, à traiter trop de questions, on perd en efficacité. Le Centre traite deux catégories de questions : celles qui débouchent sur une sorte de synthèse et qui font l'objet d'un séminaire, ce qui représente un travail important, et celles que l'on pourrait qualifier de recours à un « SVP Service » de dépannage, qui ne sont pas de même nature, qui pourraient faire l'objet d'un traitement différent - et qui relèvent souvent davantage de la compétence d'un correspondant auprès d'un ministère que de celle des correspondants du CERDP.

Le Centre doit également s'efforcer de faire savoir ce qu'il fait. Si le CERDP produit de nombreux documents et organise des séminaires extrêmement intéressants, pour sa part, M. Delcamp les a découverts à la lecture du rapport d'activité, alors qu'il aurait souhaité participer à certains d'entre eux. En outre, une publication papier significative des actes de tel ou tel séminaire n'est pas toujours disponible. Étant lui-même intervenu par exemple lors d'un séminaire à Vienne et ayant fourni le texte de son intervention, il n'a jamais reçu le compte-rendu de la réunion. Tout ceci témoigne d'un problème de communication, mais aussi de la nécessité de faire peut-être moins de choses mais de les faire à fond.

Tout ce qui a été accompli au cours des dernières années mérite d'être consolidé. Ainsi, alors que le Centre dispose d'un site Internet, le rapport souligne que le thesaurus Eurovoc n'a pas été actualisé depuis 1987. Sans doute faudrait-il s'y atteler, d'autant qu'il pourrait être utilisé pour l'indexation du site.

Enfin, la question de la coopération avec d'autres organisations paraît d'autant plus importante qu'elles interviennent dans le même champ d'activité que le CERDP. Il conviendrait de renforcer par exemple l'articulation avec l'Association des secrétaires généraux des parlements ainsi qu'avec les organes existant dans le cadre de l'UIP, du Commonwealth et de la Francophonie. De même, le CERDP pourrait entretenir des relations avec des centres de recherche universitaire.

**M. Sawicki** rappelle que le Secrétariat du CERDP envoie les invitations et les convocations à ses manifestations sur la base des informations et du programme fournis par le pays hôte. Elles sont envoyées aux correspondants du CERDP qui sont chargés de nommer des participants aux séminaires. Il n'est pas connu si cette nomination se fait en liaison avec le Secrétaire Général du parlement. Le document remis aux participants fait état du programme des séminaires du Centre pour 2008-2009 mais la réflexion est déjà engagée pour 2010 ; les propositions devant être examinées lors de la prochaine réunion des correspondants, au mois d'octobre 2008.

Une grande partie des questionnaires ne sont pas adressés à tous les parlements. En 2006-2007, 160 demandes, soit 40 % du total, ont été envoyées à tous les correspondants, 110 aux seuls correspondants des États membres de l'Union européenne, 130 uniquement aux correspondants de certains pays. La décision dépend des correspondants qui envoient les questions : s'ils n'attendent de réponses que de certains pays, ils ne s'adressent qu'aux correspondants concernés. Le Centre s'en remet entièrement à ces derniers pour décider qui au sein de leur parlement répond à la demande, étant entendu que le Centre compte sur leur bonne volonté pour obtenir une réponse. Globalement, celles-ci sont apportées et le système fonctionne correctement.

Une sélection est faite en amont : chaque fois qu'un questionnaire est reçu, Mme Coppolecchia-Somers vérifie si une question similaire n'a pas déjà été posée et, si tel est le cas, elle en informe le parlement demandeur. Les correspondants sont invités à effectuer des vérifications sur Internet et à réfléchir avant d'envoyer une nouvelle question. Tout au plus demande-t-on à un correspondant qui pose une question de mobiliser d'autres sources d'information et de voir s'il ne peut pas trouver la réponse ailleurs. Si une question envoyée est similaire à un questionnaire déjà traitée, le Centre attire leur attention et invite les correspondants à vérifier leur réponse pour éviter la répétition. Il est très difficile d'apprécier la pertinence des questions, aussi part-on du principe qu'elles sont importantes et posées de façon honnête. Sans doute s'agit-il parfois de solliciter un « service SOS », mais le CERDP accepte de travailler de la sorte car il considère qu'il a pour vocation d'aider les parlements. En outre, il serait dangereux que le secrétariat exerce une quelconque censure. Peut-être ce système n'est-il pas très juste, mais c'est un prix raisonnable à payer pour assurer une aide efficace aux parlements.

Eurovoc n'est pas une activité qui relève du CERDP mais d'un autre réseau. Pendant un temps, le Centre a organisé des séminaires sur Eurovoc.

Il faut rappeler que le CERDP n'est pas une institution mais un réseau de personnes qui veulent travailler ensemble et qu'il ne dispose ni d'un siège ni d'un lieu de stockage des archives. Il est animé uniquement par deux directeurs et les membres du comité exécutif qui assurent cette fonction en plus de celles exercées au sein de leur parlement. Comme la structure est basée sur le volontariat, le Centre ne développe pas de relations avec les unités de recherches des universités. On espère que ces relations sont plutôt développées dans les parlements nationaux avec les centres de recherches concernés.

La rédaction des rapports à la suite des séminaires relève des parlements nationaux qui les organisent. Pour cela, ils peuvent compter sur l'aide du CERDP. Les publications papier sont rares. Tous les rapports se trouvent sur le site web du Centre.

**M. Forsberg** (Suède, Riksdag) se réjouit du grand nombre d'informations utiles qui lui ont été fournies et exprime son appréciation pour le travail du Centre. Peut-être faudra-t-il prendre des mesures à l'avenir pour limiter l'accroissement du nombre des questionnaires.

**M. Lucion** (Belgique, Chambre des représentants), juge très intéressante l'initiative d'impliquer les coordinateurs dans les réunions du comité exécutif. Il paraît par ailleurs souhaitable d'élargir le public concerné par le forum sur le site du CERDP dans le cadre du domaine d'intérêt « Pratiques et procédures parlementaires », qui ne compte à ce jour qu'une vingtaine de participants. Enfin, toujours dans le cadre des domaines d'intérêt, il faut se réjouir du lancement des pages thématiques.

**M. de Rouck** (Belgique, Sénat) revient sur la question du thesaurus Eurovoc, qui pourrait être utilisé pour faciliter la recherche et ainsi rendre plus accessible tout ce qui se trouve sur le site Internet du CERDP.

**M. Nowina-Konopka** se réjouit de l'appréciation portée sur le rôle des coordinateurs, qui ont enrichi la gouvernance du CERDP et rendent le réseau entier beaucoup plus proactif.

L'introduction des forums sur Internet dans le cadre des domaines d'intérêt et des pages thématiques sont également très importantes car elles apportent des informations professionnelles approfondies et elles imposent un dialogue qui améliore la qualité des relations.

S'agissant des questions liées à Internet, il faut rappeler que le Parlement européen a pris en charge le serveur et le site Web du CERDP. Un travail est en cours avec la Direction générale informatique, afin d'ouvrir de nouvelles fonctions d'ici la fin de l'année. Le Centre doit d'ailleurs beaucoup au Parlement européen, dont les fonctionnaires se montrent très disponibles bien qu'il ne s'agisse pas de leur activité principale. On peut penser que l'évolution, appelée de leurs vœux par plusieurs intervenants, interviendra dans un délai raisonnable.

**Mme Korzeniowska** (Pologne, Sénat) se félicite que le rapport d'activité, fort bien structuré, donne autant d'informations utiles et aborde autant de questions importantes pour les parlements. Il rend compte non seulement de l'ampleur des travaux des correspondants au sein des États membres, mais aussi du rôle que jouent le Comité exécutif et le secrétariat, en particulier Mme Hanneke Coppolecchia-Somers.

Les secrétaires généraux **approuvent** le rapport d'activité du CERDP pour 2006-2008.

#### **4. PRIORITÉS ET PROGRAMME DU CERDP POUR 2008-2009**

**M. Sorinas** souligne qu'il convient de veiller à ce que le CERDP ne soit pas victime de son propre succès et submergé par les demandes. Il suggère donc qu'en plus des priorités pour 2008-2009 énoncées dans le document, il soit demandé au comité exécutif d'engager une réflexion sur la question soulevée par M. Delcamp et sur l'idée que les tâches du Centre ne peuvent croître indéfiniment.

Il serait également possible, au point 3 relatif aux séminaires, d'exprimer le souhait que les comptes rendus figurent systématiquement sur le site du CERDP.

**M. Sawicki** rappelle que les secrétaires généraux disposent déjà depuis un certain temps du document relatif au futur programme du Centre. On retrouve bien évidemment dans les priorités 2008 la liste des tâches et des responsabilités fixées par les statuts du CERDP. Les questions demeurent la mission centrale du Centre, même si les préoccupations exprimées quant à leur quantité seront répercutées auprès des correspondants. Il est vrai que l'augmentation du nombre des questions peut être dangereuse pour les activités du CERDP. Le développement des domaines d'intérêt doit se poursuivre, mais il convient de mieux structurer ce secteur afin de poursuivre ce qui est déjà fait sur le site Internet.

S'agissant du forum et des pages thématiques, les évolutions sont sans doute nécessaires, mais il est trop tôt pour dresser un bilan. Il convient par ailleurs de travailler la question des rapports des séminaires.

S'agissant du site Internet, l'amélioration du module de recherche est en cours avec le Parlement européen ; on peut espérer qu'elle aboutira avant la fin de l'année.

Il convient d'ajouter à la liste figurant dans le projet de programme pour 2008-2009, le titre du séminaire qui sera organisé à Copenhague en octobre sur le thème de la « définition de solutions spécifiques pour les parlementaires et les parlements dans le domaine des nouvelles technologies », ainsi que la date du séminaire organisé par les services de recherche parlementaire qui aura lieu à Londres, mi-septembre 2009.

M. Sawicki indique que la Secrétaire générale du parlement portugais vient d'inviter le Comité exécutif à tenir sa réunion de printemps 2009 à Lisbonne. Cette invitation sera intégrée au programme.

Les priorités et le programme pour 2008-2009 sont **approuvés**.

## 5. TACHES ET RESPONSABILITES DES CORRESPONDANTS DU CERDP

**M. Nowina-Konopka** renvoie l'assemblée à l'annexe 9 du rapport d'activité. Il souligne l'importance, mise en évidence par les débats, de la personnalité des correspondants et du soutien qu'ils reçoivent de la part des secrétaires généraux. Ne faut-il pas leur donner plus de temps et renforcer leur position dans les parlements en augmentant leurs compétences ? Faut-il généraliser la nomination de correspondants adjoints ? La qualité des questionnaires et des réponses qui leur sont apportées, ainsi que la possibilité factuelle d'élaborer une étude de synthèse à être distribuée parmi les autres parlements, dépend largement de la manière dont le questionnaire même et les réponses sont traités par les correspondants ; le Centre n'est pas une administration disposant de ses propres bureaux et personnels.

**M. Sawicki**, confirmant ce propos, précise que si le document reflète la vision qu'a le Centre des tâches des correspondants, il appartient aux secrétaires généraux de l'interpréter et de décider ce qu'elles peuvent et doivent être.

**M. Laurence Smyth** (Royaume-Uni, Chambre des communes) juge le document remarquable et lui apporte son soutien. Le réseau se renforcera si les correspondants sont investis par les responsables des compétences nécessaires et reçoivent d'eux le soutien adéquat. Il plaide pour une participation active de tous ceux qui assistent aux séminaires et conférences.

**M. Harley** (Parlement européen) souligne que le danger existe de voir le réseau des correspondants victime de son succès, d'autant que le Traité de Lisbonne va transformer les relations entre les parlements nationaux, le Parlement européen et les gouvernements. La charge de travail du CERDP va inévitablement augmenter avec l'inflation de demandes comparatives. Comment, dès lors, faire le meilleur usage des ressources disponibles, sinon en redéfinissant les missions des correspondants, en établissant des priorités, en améliorant le suivi ?

Le Parlement européen se réjouit d'accueillir la prochaine conférence des correspondants du CERDP ainsi que d'autres réunions du Centre.

**M. Nowina-Konopka** remercie tous les correspondants et ses collègues du Comité exécutif pour leur dévouement et la qualité de leur travail.

**M. Sorinas** confirme que le document définit avant tout des orientations pour éclairer le travail des correspondants et qu'il appartient aux Secrétaires généraux de voir comment les mettre en pratique.

Les Secrétaires généraux **prennent note** du document figurant à l'annexe 9 du rapport d'activité.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

**M. Cameron** (Assemblée de l'UEO) souligne que l'Assemblée de l'UEO venant de changer de nom, d'adopter un nouveau règlement et une nouvelle charte, il importe que le répertoire du CERDP en tienne compte. Il ne doute pas que ce sera rapidement fait.

Il juge que les relations interparlementaires seront demain encore plus importantes et nécessaires avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et permettront de réduire le déficit démocratique de la construction européenne.

**M. Sorinas** remercie tous les participants.

La séance **est levée** à 10h25.